**COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2019**



* Principe N°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l’homme dans leur sphère d’influence ; et
* Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l’homme ;
* Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d’association et à reconnaitre le droit de négociation collective ;
* Principe N°4 : L’élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
* Principes N°5 : L’abolition effective du travail des enfants ; et
* Principe N°6 : L’élimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession
* Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l’approche de précaution face aux problèmes touchant l’environnement
* Principe N°8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement ; et
* Principe N°9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement.
* Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et de pots de vin.
1. **Engagement de la direction**

En signant en 2014, le Pacte Mondial de l'ONU, I-TRACING s'est engagé à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux : les droits de l’homme, les conditions de travail, l’environnement et la lutte contre la corruption.

Cette démarche de progrès continu, partagée par l’ensemble des collaborateurs, associe responsabilité sociale et environnementale au développement de notre activité.

Ces principes font partie des fondamentaux de la culture de notre société par le biais de notre charte RSE, de la diversité d’origine et d’âge de nos collaborateurs, dans notre façon de travailler, nos relations commerciales ainsi que dans les choix de nos partenaires.

Afin de faire partager nos valeurs et notre engagement auprès du Pacte Mondiale des Nations Unies, nous mentionnons notre adhésion au Pacte Mondial dans les appels d’offres clients auxquels nous répondons et affichons notre adhésion sur notre site internet.

Pour 2019, I-TRACING a renouvelé son engagement de promouvoir les principes du Pacte Mondial et a publié en 2019 pour la cinquième année, sa communication sur le Progrès (COP).

En tant que Directeur Général, j’ai donc à cœur de faire vivre cette démarche au quotidien et d’y associer l’ensemble des salariés d’I-TRACING.

Laurent CHARVERIAT

Directeur Général

1. **Droits de l’homme (principes 1 et 2)**

I-TRACING est une entreprise Internationale, de conseil technique, d’ingénierie et de services managés spécialisée dans le domaine de la Cybersécurité. Notre force est nos Ingénieurs et Consultants et nous nous engageons au non-travail des enfants, à l’abolition de toutes les formes de travail forcé.

I-TRACING respecte la liberté d’association et reconnait le droit de négociation collective.

Mise en œuvre et Indicateurs

Nous veillons à ce que nos partenaires et prestataires respectent les droits de l’homme.

Nous soutenons ponctuellement des ONG et des associations caritatives qui aident les personnes fragiles.

I-TRACING privilégie également les fournisseurs qui emploient des personnes RQTH. Cela passe par exemple par le choix d’une entreprise de fournitures de Bureau ESAT, mais également un traiteur ESAT pour nos évènements internes et un prestataire de fabrication de goodies. Depuis 2014 nous avons doublé le nombre de prestataires ESAT.

I-TRACING fait appel à des cartes ticket restaurant dématérialisées pour les déjeuners. Chaque année, tous les salariés sont invités à faire un transfert de millésime entre les années N et N-1 pour pouvoir continuer à consommer ces tickets d’une année civile à l’autre. Cependant, si les salariés pensent ne pas pouvoir tous les consommer à temps, ils sont invités à reverser tout ou une partie de leur millésime à une association qui s’occupe des enfants en situation de précarité.

1. **Normes de travail (principes 3, 4, 5 et 6)**

Nos 140 collaborateurs sont la force et la véritable richesse de notre entreprise, nous partageons la passion de l’ingénierie et le sens du service. Notre politique sociale interne favorise la reconnaissance de tous nos salariés, et prend en compte leurs préoccupations. I-TRACING fonctionne par méritocratie. Chaque collaborateur est connu et reconnu pour son travail et son investissement.

Le siège d’I-TRACING est basé en France. Les contrats de travail de nos salariés sont de droit Français. Nous respectons les recommandations de l’Organisation Internationale du Travail relatives :

* A l’âge minimum
* A l’interdiction du travail forcé
* Au droit d’organisation et de négociation collective

Mise en œuvre et Indicateurs

I-TRACING est une entreprise à dimension Humaine. Nous privilégions un management de proximité et mettons nos salariés au cœur des décisions de l’entreprise.

Nous nous efforçons de créer un terrain de travail favorable au bien-être de nos collaborateurs, au développement de leurs compétences personnelles et professionnelles et à la cohésion au sein de la société.

Le respect des salariés d’I-TRACING implique un engagement fort concernant le suivi des projets professionnels de nos ingénieurs et consultants, leur montée en compétences, leur sécurité et la reconnaissance de leur travail.

Pour ce faire, I-TRACING, au travers de sa politique RH, a déployé un parcours d’intégration des nouveaux collaborateurs, tel que le livret d’accueil, un rapport d’étonnement et un système de parrainage. Le futur parrain est invité à s’approprier son nouveau rôle comme il l’entend mais pour l’aiguiller, I-TRACING a rédigé une « fiche de parrainage » permettant d’entrevoir les différentes problématiques à aborder. D’autre part, un parcours d’intégration a été proposé à tous les nouveaux collaborateurs pour leur première journée comprenant : un petit-déjeuner de bienvenue, une visite des locaux et présentation aux autres salariés, la remise des documents internes (livret d’accueil, organigramme, trombinoscope), une présentation de notre activité et notre mode de fonctionnement.

Pour pouvoir intégrer des salariés qui ne viennent pas du secteur de la cybersécurité et ainsi encourager la mixité des profils nous avons créé un parcours de formation en interne pour initier à la cybersécurité.

Un effort tout particulier est fait sur la formation : I-TRACING mise sur le développement des compétences de ses collaborateurs et consacre un budget significatif à la formation. Pour accroître les capacités de chacun, accompagner les évolutions professionnelles et développer de nouvelles compétences nécessaires à la mise en œuvre de nos projets, près de 40000€ ont été en 2018 consacrés à la formation professionnelle.

Pour aller dans ce sens, I-TRACING a décidé d’engager une personne à temps partiel pour donner des cours d’anglais afin de répondre le plus précisément possible aux demandes des collaborateurs. En effet, les contraintes professionnelles faisaient que certaines personnes avaient besoin d’adapter leurs horaires ou de faire des cours à distance. Tout ceci s’est débloqué par l’embauche de ce nouveau salarié qui répond à ce genre de demande spécifique : pratique de l’oral au téléphone, cours de 30 minutes intensifs par exemple.

Une matrice des compétences est régulièrement mise à jour pour chaque salarié afin de développer la polyvalence, d’augmenter les compétences du salarié et son intérêt pour ses missions. Des entretiens individuels avec leur manager ont lieu chaque année pour chaque salarié. De plus, chaque mois, les salariés en mission reçoivent la visite de leur manager afin d’assurer un suivi régulier.

Nous avons également mis en place les entretiens professionnels depuis début 2016, ayant pour objectif de dresser le bilan des formations suivies et d’étudier les perspectives d’évolutions professionnelles des salariés. Chaque salarié avec une ancienneté de plus de deux ans a pu échanger avec son manager. Ces entretiens professionnels seront réalisés tous les deux ans.

L’ensemble des risques professionnels est recensé dans un Document Unique d’Evaluation des Risques et un plan de prévention et d’amélioration des conditions de travail, visant à réduire ces risques. Ce document est mis à jour chaque année. Des formations spécifiques au risque électrique (habilitation B0) sont dispensées aux collaborateurs pouvant intervenir dans un Datacenter.

Nous luttons contre toutes les formes de discriminations et favorisons l’égalité de traitement de nos salariés. I-TRACING emploie des salariés Sénior (de plus de 45 ans). Entre l’année 2017 et 2018, il y a eu une augmentation de 100% du nombre de salariés Sénior.

L’embauche des femmes est un enjeu important dans notre politique, malheureusement il y a peu de femmes Ingénieurs dans l’informatique et la sécurité. Actuellement nous avons 22% de femmes, une augmentation de 100% par rapport à 2017. De plus nous accueillons des stagiaires dès le BTS et des étudiants en alternance. Le pourcentage actuel d’étudiant en stage est de 13%. Une fois ces contrats étudiant terminés nous privilégions la proposition d’un contrat en CDI.

I-TRACING mène une démarche d’embauche et d’insertion des personnes handicapées. I-TRACING s’engage à ne pas rejeter de candidatures de personnes RQTH, nous communiquons sur nos offres d’emplois sur la possibilité d’accueillir des personnes RQTH. Nous publions régulièrement des annonces de recrutement sur les CDH (cahier du handicap) le magazine officiel du recrutement et de l’intégration du personnel handicapé.

Dans une autre mesure, I-TRACING promeut le mécénat en soutenant l’Institut Curie pour la recherche contre le cancer du sein.

En 2017 a eu lieu la première élection de la Délégation Unique du Personnel (DUP) puisque l’effectif de la société a dépassé les 50 salariés. La DUP comprend : les Délégués du Personnel, le Comité d’entreprise et le CHSCT. Elle est représentée par cinq titulaires et cinq suppléants élus par les collaborateurs. Les membres de la DUP sollicitent les salariés par mail pour n’importe quelle question et rencontrent la Direction une fois par mois afin de soulever des problématiques liées à la gestion interne de l’entreprise.

Depuis 2017, la participation a été mise en place au sein d’I-TRACING, y sont éligibles tous les salariés ayant au moins eu 3 mois de présence sur l’exercice N-1.

Ils sont informés une fois par an par la direction des principales évolutions financières de l’entreprise.

1. **Environnement (principes 7,8 et 9)**

I-TRACING se mobilise pour le respect de l’environnement et son amélioration constante.

Dans le cadre du respect de notre environnement, nous faisons attention à un usage modéré des sources d’énergie et des matières premières.

Mise en œuvre et Indicateurs

*Sensibilisation à la réduction des consommations :*

Afin de réduire les impressions papier, nous avons diminué le nombre d’imprimantes personnelles. Nous avons installé des imprimantes partagées pour tous les salariés (une couleur, deux noir/blanc).

Notre activité se fait par envoi électronique, pas d’envois support papier au niveau des phases commerciales et de projets, sauf demandes explicites imposées de la part de clients. Dans les cas nécessitant un envoi papier, le but est de limiter son utilisation avec l’impression recto-verso par défaut.

Nous incitons la réduction des consommations papiers avec par exemple des messages de fin des mails du type ‘*Agissons pour l’environnement ; n’imprimez ce mail que si vous en avez l’utilité*’.

L’utilisation des gobelets en plastique est réduite par l’usage de tasses réutilisables et distribuées aux salariés. Depuis l’année 2015 les cafés pris sans gobelet sont à 13 centimes au lieu de 15 centimes avec gobelets. De même, I-TRACING est en phase d’étude pour intégrer les gobelets en carton dans les distributeurs de boissons chaudes.

Pour diminuer la consommation d’électricité, les lumières des bureaux et des lieux communs sont éteintes automatiquement le soir, il n’y a pas d’éclairage des bureaux la nuit. De plus, un système d’éclairage adaptatif et individuel à chaque salle/bureau a été mis en place ainsi que des lumières à détection de mouvements.

Dans le même but, au lieu du mode veille, l’extinction complète des ordinateurs en fin de journée est privilégiée.

Afin de réduire la consommation d’eau un système de sanitaires à double débits d’eau a été installé.

Pour lutter contre les rejets de gaz à effet de serre, les déplacements sont évités quand cela est possible, I-TRACING dispose de matériel permettant les téléconférences et web conférences.

Dans le but de d’encourager les déplacements en transports en commun, I-TRACING assure le remboursement à 50% des abonnements domicile/bureaux et les déplacements des commerciaux et ingénieurs et consultants en mission pour les besoins de l’entreprise se font en priorité en transports en commun. De plus, il est également proposé une indemnité kilométrique entre le lieu de résidence et le lieu de travail pour les salariés souhaitant circuler à vélo.

*Gestion responsable des déchets :*

Les piles usagées sont collectées et triées ; les papiers imprimés non utilisés sont réutilisés comme brouillon. Pour les ordinateurs, ils sont renvoyés aux constructeurs qui les recycle conformément à la règlementation en matière de déchets technologiques dits DEEE (Déchets d’ Equipements Electriques et Electroniques). 100% des cartouches d’encres usagées sont récupérées par le fournisseur.

I-TRACING a mis en place un système de poubelles pour le tri sélectif. Pour ce faire, nous avons commandé une corbeille par bureau et placé sous forme d’étiquettes sur les poubelles les déchets qui peuvent être jetés dedans. Ensuite, le service de nettoyage a été mis au courant de cette démarche afin de pouvoir aussi séparer les déchets recyclables des autres. Enfin, les salariés ont été informés par un mail général provenant du service des ressources humaines.

*Amélioration de l’environnement de travail :*

Au cours de l’année 2018, nous avons repensé l’aménagement de la salle de pause avec notamment l’achat de quatre canapés, de plantes vertes, de trois chauffeuses, d’une bouilloire, de tables et chaises hautes afin de créer un environnement agréable et convivial au sein des locaux d’I-TRACING.

De même, la salle de déjeuner a été optimisée afin de pouvoir accueillir plus de tables et suivre la forte évolution du nombre de collaborateurs.

Toujours dans cette optique, des commandes de fruits frais sont faites de manière hebdomadaire et mise à disposition librement pour tous les salariés dans la cafétéria.

Dans le cadre de la visite des locaux d’I-TRACING de la part du médecin de travail, nous avons décidé de mettre l’accent sur l’ergonomie et les postures de travail sur chacun des postes. Ainsi, une commande de sièges ergonomiques a été réalisée, un ergonome est venu aider chaque salarié à régler son siège individuellement en fonction de sa morphologie et de ses besoins spécifiques. Les salariés ont également à disposition des lampes de bureau, des supports écran et des repose pied pour les aider à mieux se positionner et éviter les fatigues de certains points sensibles tels que les lombaires, le dos, les épaules, la nuque et les yeux.

1. **Lutte contre la corruption (principes 10)**

I-TRACING s’engage à lutter contre la corruption, la pratique de « pot de vin » ainsi que l’extorsion de fonds.

Mise en œuvre et Indicateurs

Dans la sélection de nos prestataires nous avons à cœur de réaliser des choix objectifs en comparant la qualité et le prix des prestations proposées. Nous faisons systématiquement établir plusieurs devis selon un cahier des charges prédéfini et identique pour tous les fournisseurs potentiels consultés.

De plus, dans le recrutement nous avons défini un code de conduite où nous ne favorisons pas un candidat par rapport à des critères subjectifs, nous nous attachons à rester objectifs et impartiaux.

Les moyens d’échanges avec les clients et les partenaires de l’entreprise sont électroniques (e-mails) ou sous forme de documents électroniques ; les échanges sont ainsi tracés, horodatés et conservés.